



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : / /

Dossier complet le : / /

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Construction d'ombrières photovoltaïques sur la future aire de stockage de matériaux de l'entreprise ML PORTALS spécialisé dans les travaux de menuiserie bois et PVC.

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

URBASOLAR

Raison sociale

URBASOLAR

N° SIRET

4 9 2 3 8 1 1 5 7 0 0 1 1 3

Type de société (SA, SCI...)

SAS

Représentant de la personne morale : ☐ Madame

Nom

KEURINCK

☒ Monsieur

Prénom(s)

Paul

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
30. Installations photovoltaïques de production d'électricité (hormis celles sur toitures, ainsi que celles sur ombrières situées sur des aires de sta	Installations d'une puissance égale ou supérieure à 300 kWc

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à l'implantation d'ombrières photovoltaïques sur la future aire de stockage de matériaux de l'entreprise ML PORTALS spécialisé dans les travaux de menuiserie bois et PVC dont le siège social est à Hilbesheim.

La surface couverte par les ombrières représente 18 516 m². La surface de l'unité foncière est de 37 225 m². Pour les besoins du projet, un poste de transformation et un poste de livraison seront installés.

L'énergie produite sera utilisée en injectée sur le réseau de distribution. L'estimation de la production électrique générée annuellement est de 4 846 MWh pour une puissance projet de 4,3 MWc.

Des éléments complémentaires à la nature du projet sont présentés dans l'annexe n°2 "Auto-évaluation".

4.2 Objectifs du projet

Ce projet a deux objectifs principaux :

- Protéger les produits et matériaux face aux intempéries ;
- Construire un site de stockage sans artificialiser les sols en permettant de développer les Energies Renouvelables sur le territoire communal.

Cette démarche s'inscrit pleinement dans les objectifs européens et nationaux fixant les orientations de la politique énergétique conférant une place de premier plan aux énergies renouvelables et s'intègre dans le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de la communauté de communes Sarrebourg Moselle Sud. Le PCAET œuvre pour le développement de l'autonomie énergétique à travers les énergies renouvelables (Axe 5).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

La construction de l'installation, dès lors que toutes les autorisations auront été obtenues, se déroulera en plusieurs phases :

- Préparation du site ;
- Construction des ombrières ;
- Pose des modules solaires ;
- Installation des composants électriques ;
- Gestion des déchets de chantier.

La phase chantier débuterait dernier semestre 2026 pour une durée de 10 mois.

Des fondations enterrées en béton assurant l'ancrage au sol des poteaux et de la structure primaire.

Le maître d'ouvrage s'engage à la réalisation d'un chantier vert avec la volonté de réduire l'impact du chantier sur l'environnement :

- Limiter les risques et nuisances causés aux riverains du chantier ;
- Limiter les pollutions provoquées ;
- Limiter la quantité de déchets.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le service Exploitation prendra en charge la centrale photovoltaïque au moment de sa mise en service et procédera à l'ensemble des actions permettant de garantir, pendant toute la durée de vie de l'ouvrage, la sécurité des biens et des personnes, la pérennité et la performance de l'installation.

Sécurité des biens et des personnes :

Des contrôles systématiques seront réalisés sur les moyens d'accès, les équipements de sécurité et les matériels incendie présents sur l'ouvrage. Ces examens seront couplés aux contrôles réglementaires imposés par la réglementation française. Ces contrôles seront effectués par des organismes agréés.

La durée d'exploitation des ombrières est de 30 ans à partir de la mise en service.

Aucun produit spécifique ne sera utilisé à l'occasion de l'entretien des panneaux photovoltaïques.

Il n'y a pas de mesure prise concernant des rejets vers le milieu naturel.

Les panneaux seront recyclés dans une filière prévue à cet effet. URBASOALR est adhérent de SOREN, groupement spécialisé dans le recyclage des panneaux photovoltaïques. Le procédé de recyclage des modules à base de silicium cristallin est un traitement thermique qui permet de dissocier les différents éléments du module permettant ainsi de récupérer séparément les cellules photovoltaïques, le verre et les métaux (aluminium et cuivre). Le plastique comme le film en face arrière des modules, la colle, les joints, les gaines de câble ou la boîte de connexion sont brûlés par le traitement thermique. Une fois séparées des modules, les cellules subissent un traitement chimique qui permet d'extraire les composants métalliques. L'acier est également recyclé.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de construire

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface de couverture des ombrières : Hauteur maximum : Estimation de la production électrique générée : Puissance totale du projet photovoltaïque :	18 516 m ² 6,90m 4 846 MWh/an 4 300 kWc

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° , " E Lat. : ° , " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Point de d'arrivée : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Carte communale de Berthelming, projet en zone à vocation d'activité « B » où les constructions sont autorisées.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	La ZNIEFF la plus proche du site est la ZNIEFF de type I "Prairies de La Sarre de Sarrebourg à Berthelming" à 420 m.
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement des grandes infrastructures de transports terrestres de l'État dans le département de la Moselle approuvé le 10/01/2020.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	La zone d'implantation des ombrières se situe en dehors des périmètres de protection de 500 mètres des monuments historiques et n'est pas à proximité d'un site classé ou inscrit ou d'un bien inscrit au patrimoine mondial.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	D'après la cartographie des zones humides de la DREAL Grand Est, les parcelles constituant le site du projet ne sont pas concernées par les secteurs de zones humides. Le terrain n'est pas situé à proximité d'un site RAMSAR.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	La commune n'est pas couverte par un PPRN, ni par un PPRT.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Il n'a pas été identifié de pollution des sols au niveau des zones d'implantation des ombrières.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	La commune de Berthelming n'est pas comprise dans une zone de répartition des eaux.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Aucun captage d'eau potable, ni périmètre de protection n'est localisé sur l'emprise du site et son périmètre proche. Les forages nécessaires à l'alimentation en eau potable de la commune se situent au Sud du bourg de Sarraltroff.
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	Site "Etang et forêt de Mittersheim, cornée de Ketzing" de la Directive Habitats à 3,8 km du terrain du projet.
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	En phase travaux et en phase exploitation, le projet ne nécessitera pas de prélèvement d'eau.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	En phase travaux et en phase exploitation, il n'y aura ni drainage, ni modification des masses d'eau souterraines.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Il n'y aura pas d'excédentaire en matériaux, ni en phase travaux, ni en phase exploitation.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	En phase travaux et en phase exploitation, le projet ne sera pas déficitaire en matériaux. Aucune ressource naturelle du sol et du sous-sol ne sera utilisée.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☐	☒	En phase travaux et en phase d'exploitation, le projet ne nécessitera pas de prélèvement d'eau, ni de rejet d'eaux usées. Durant les travaux, le stockage des matières dangereuses en très petite quantité sur rétention est assuré. De plus les engins auront la procédure et kit anti-pollution pour contenir toute pollution. Le lavage et l'entretien des véhicules sera réalisé hors site (à l'atelier) sauf panne immobilisant le véhicule sur site. Dès lors la réparation se fera sur une bâche de rétention souple.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	La future aire de stockage ne sera pas artificialisée et se situe dans le secteur d'urbanisation à vocation d'activité, identifié sur la carte communale de Berthelming. Les zones d'emprises des travaux seront strictement respectées.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le projet est situé à 3,8 km du Site Natura 2000 "Etang et forêt de Mittersheim, cornée de Ketzing" de la Directive Habitats. Compte tenu de la nature du site et de la distance séparant le projet des Natura 2000, les interactions potentielles entre la zone projet et les espèces et milieux sont jugées faibles. De plus, les zones d'emprises des travaux seront strictement respectées.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le site est un champ mais qui est inscrit comme terrain destiné à l'accueil d'activités dans la carte communale de la commune et pour la communauté de communes de Sarrebourg Moselle Sud.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Le projet n'est pas concerné par le risque technologique.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	Le projet n'est pas concerné par des risques naturels.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☒	En phase exploitation, le projet n'aura pas d'impact sur le trafic routier local. L'impact sur le trafic des axes principaux du secteur peut être qualifié de temporaire et de faible au cours de la phase travaux. Cette phase induira une circulation de camions supplémentaires en vue du transport des modules photovoltaïques et des matériaux annexes, sans toutefois localement augmenter significativement la dangerosité du réseau routier.
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	La plupart des éléments constitutifs de l'installation ne sont pas émetteurs de bruit. Les sources sonores proviennent essentiellement des onduleurs et transformateurs.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	Au vu de la position du projet, les nuisances sonores seront limitées.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	Aucune nuisance olfactive.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	Aucune vibration ne sera engendrée.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	Le fonctionnement d'une installation photovoltaïque n'implique aucune autre source primaire que les radiations solaires pour la production de courant électrique. De fait, ce procédé n'émet aucun rejet atmosphérique. En phase travaux, les rejets atmosphériques seront limités au trafic engendré.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	Les rejets liquides ne concernent que les eaux pluviales ruisselant sur les panneaux. La gestion des eaux pluviales n'est pas modifiée par rapport à la situation existante.
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Un hydrologue sera consulté avant le dépôt du permis de construire afin de mettre en place des moyens de gestion des eaux pluviales.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	Aucun effluent, ni déchet à caractère dangereux.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	En phase chantier, les déchets seront essentiellement des déchets non dangereux (cartons, emballages) et seront traités par un centre agréé. Aucun produit chimique ne sera utilisé en phase chantier et en phase exploitation. En phase exploitation, les déchets seront limités à ceux générés par les opérations de maintenance. Ces déchets seront pris en charge par les intervenants et évacués vers la filière adaptée.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Les ombrières s'intègrent à un environnement mixte. Afin de limiter leur perception, un volet paysager sera proposé lors de l'élaboration du permis de construire ; notamment sur le côté Ouest du site proche du lotissement résidentiel.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	L'impact du projet peut être considéré comme positif : - développement des énergies renouvelables ; - production d'énergie verte pour le réseau collectif ; - amélioration des conditions de stockage des matériaux ; - implantation sur un espace à vocation d'activité tout en préservant le sol naturel du site.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Les contraintes réglementaires seront respectées.
Les enjeux environnementaux et paysagers seront pris en compte aux différentes étapes du projet.
Une auto-évaluation permettant une première analyse des enjeux environnementaux du projet est également annexée (annexe 2).

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Nous estimons que ce projet peut être dispensé d'étude d'impact sur l'environnement dans la mesure où une première analyse permet de justifier l'absence d'effets négatifs du projet sur l'environnement. Par ailleurs, d'un point de vue environnemental, les sensibilités qui ont pu être identifiées à proximité du site seront prises en compte à chaque étape du projet.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☒
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☒
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☒
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☒
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☒
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☒

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Note d'auto-évaluation (annexe 2)	☒
2	Dossier des annexes 3 à 8 (plans et photographies)	☒
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom AUBRY

Prénom Pierre-Emmanuel

Qualité du signataire Responsable des Offres commerciales

À MONTPELLIER

Fait le 06/11/2025



Signature du (des) demandeur(s)